

RÉALITÉ DU SECTEUR SOCIAL

ET IMPACTS DES COUPES BUDGÉTAIRES PRÉVUES

DÉCEMBRE 2015

A QUI DE DROIT

L'ensemble des services sociaux du canton de Genève s'est rassemblé en un collectif et s'est réuni en assemblées générales afin de faire connaître sa vive inquiétude et ses très fortes préoccupations à l'annonce des coupes budgétaires prévues par le Conseil d'Etat dès 2016.

Le collectif rassemble les institutions suivantes : AGAPÉ, Aigues-Vertes, ASTURAL, ARGOS, Clair-Bois, EPI, FASE, Fondation Ensemble, FOJ, HETS, Hospice général, HUG, Ludothèques, OMP, SGIPA, SPAD, SPMI, Travailleurs sociaux en milieu scolaire, UMUS, ...

Un certain nombre d'entre eux a réuni dans ce dossier un état des lieux de leur situation actuelle et des impacts qu'auront sur leurs prestations les mesures d'économies annoncées.

Les services sociaux du canton connaissent déjà une situation de surcharge importante qu'ils interviennent auprès des enfants, des adolescents, des familles, des adultes, des personnes âgées, qu'ils représentent les secteurs de la prévention, de l'insertion, de la protection, du handicap, de l'éducation, de l'aide sociale, qu'ils soient éducateurs, assistants sociaux, maîtres socioprofessionnels, intervenants en protection de l'adulte, animateurs, conseillers sociaux, intervenants en protection de l'enfant, qu'ils travaillent en institution publique, dans des fondations, dans établissements publics autonomes, dans des associations, TOUS en appellent à votre attention quant à la situation engendrée par les économies budgétaires.

Les risques encourus si le travail social est davantage impacté par les économies sont des risques humains. Si les situations requérant une intervention sociale ne sont pas prises en charge, elles se péjoreront et auront un coût d'autant plus important !

Le tissu social est fragile, il est de notre devoir de pouvoir le préserver et de poursuivre nos missions pour l'intégration de toutes et tous dans notre société genevoise !

Pour plus d'informations : mobilisation.sociale@gmail.com, 076.372.18.11 / 078.656.53.46

TABLE DES MATIÈRES

- Personnel de l'AGAPE – Foyer Saint Vincent	3
- Personnel de la Fondation Aigues Vertes	6
- Personnel de l'ASTURAL	8
- Personnel de la Fondation pour l'Animation Socioculturelle- FASe	11
- Personnel de la Fondation Officelle de la Jeunesse – FOJ	13
- Etudiants à la Haute Ecole de Travail Social – HETS	15
- Personnel de l'Hospice général - HG	16
- Personnel du Service de protection des mineurs – SPMi	19
- Personnel des travailleurs sociaux en milieu scolaire – TSMS Dans les cycles d'orientation – Enseignement secondaire I	21
- Personnel des travailleurs sociaux en milieu scolaire – TSMS Dans le post-obligatoire – Enseignement secondaire II	23

PERSONNEL DE L'AGAPE – FOYER SAINT VINCENT

POPULATION

Le SVE accueille 24 heures sur 24, 365 jours par an 16 enfants de 5 à 12 ans dont « les parents ne sont plus en mesure ou empêchés, quelle que soit la raison, d'assurer l'éducation de leur enfant en toute sécurité physique et/ou psychique »¹. Ces enfants fréquentent l'école publique ou le centre de jour et sont capables de s'inscrire dans une dynamique de groupe. Au sein du foyer, ils sont répartis en deux groupes de 8 enfants. Actuellement, le foyer accueille 17 enfants dont un de 4 ans.

MISSION

Le concept pédagogique du SVE s'inscrit dans les standards Quality 4 Children selon lesquels : « les enfants placés doivent avoir une chance de façonner leur futur de manière à devenir indépendants dans un environnement qui les protège, les soutient et promeut toutes leurs capacités. Ils deviennent ainsi des membres actifs de la société »². Ainsi, « le foyer a pour mission de répondre aux besoins d'accueil, de sécurité, de soutien et d'accompagnements individualisés d'enfants, [...] qui pour des raisons d'ordre éducatif et de protection, peuvent être éloignés de leur milieu familial. Les situations vécues sont considérées comme spécifiques et nécessitent des réponses tout aussi spécifiques. L'accompagnement socio-éducatif intègre le soutien personnalisé à l'enfant, de sa famille, l'apprentissage de la citoyenneté, la collaboration avec le réseau et les partenaires au placement [...] l'action éducative proposée partira du parcours de vie singulier de l'enfant, pour l'accompagner en coopération avec l'ensemble des partenaires (famille, réseau primaire et secondaire). Elle vise à développer les aptitudes et l'autonomie de l'enfant, à faire émerger ses capacités afin de lui permettre d'acquérir les moyens nécessaires pour faire face à la réalité de sa vie et prendre sa place au sein de sa famille et en société »³.

SITUATION ACTUELLE DU PERSONNEL

Pour accompagner quotidiennement ces enfants 24h sur 24, 365 jours par an, le SVE dispose de 10,5 postes éducatifs équivalents plein temps, d'une directrice à 66%, de 2 stagiaires, d'un veilleur la nuit à partir de 9 enfants présents et d'un staff de remplaçants.

Le personnel éducatif est soutenu par un cuisinier à 70% pour l'élaboration et la confection des repas, une lingère à 60% pour le nettoyage, le repassage, le reprisage des vêtements et de la literie des résidents, une femme de ménage à 60% pour l'entretien et l'hygiène de l'ensemble des locaux de l'institution (soit 17 chambres, 2 salons, 2 cuisines, 9 douches, 9 wc, 4 bureaux et 3 salles, ainsi qu'une secrétaire à 20% pour les affaires courantes et les tâches administratives du foyer.

PRESTATIONS

Le personnel éducatif fournit deux grands types de prestation :

1. **L'accompagnement quotidien** visant à assurer la sécurité physique et affective des enfants et à favoriser leur bon développement.

¹ AGAPE, concept pédagogique Saint-Vincent enfants, octobre 2015, p. 9

² Idem, p.6

³ Idem p.6 et 14

2. **Le suivi** de la situation de l'enfant en collaboration avec les autres membres de l'équipe éducative, les parents et le réseau (famille élargie, enseignant, assistant social, médecin, thérapeute) afin de favoriser un retour dans sa famille

Les éducateurs encadrent et accompagnent les enfants chaque jour du matin au soir : ils mangent ; jouent ; discutent avec eux ; les écoutent ; les réconfortent quand ils sont tristes où qu'ils ont peur ; les encouragent quand ils doutent ; cherchent des solutions avec eux quand ils rencontrent des difficultés ; les soutiennent pour leurs devoirs ; les emmènent à l'école ; les soignent quand ils sont malades ; leurs apprennent les règles de la vie en société ; la manière de prendre soin de leur corps et de leurs affaires personnelles ; le respect de soi et des autres. Ils cherchent à stimuler leur créativité et leur aptitude au plaisir en proposant des activités ludiques, culturelles, sportives, artistiques. Ils leurs donnent de l'attention, de la disponibilité et des repères rassurants au travers de rituels nécessaires à leur construction tels que les horaires, les sorties du mercredi, la réunion enfants, l'accueil du retour de l'école, les douches, l'histoire du soir...

Le suivi consiste à faire ce travail d'accompagnement de l'enfant en collaboration avec les différents adultes qui l'entourent et qui comptent pour lui afin de lui permettre d'éprouver une cohérence rassurante entre eux et de se sentir autorisé à vivre sa vie d'enfant, à jouer, apprendre, rire, grandir...quel que soit l'endroit et les personnes avec lesquelles il se trouve. Cette collaboration nécessite des échanges fréquents et une bonne communication entre les partenaires afin de favoriser une compréhension mutuelle basée sur le non jugement et une relation de confiance nécessaire pour faire évoluer la situation familiale de l'enfant afin de lui permettre un retour à domicile.

IMPACTS EVENTUELS DES COUPES BUDGETAIRES

Les coupes budgétaires visent une réduction du personnel. Elles prévoient notamment le non remplacement des départs naturels. Au SVE, deux départs en retraite sont prévus prochainement : celui d'une éducatrice et de la lingère. Si leurs postes n'étaient pas remplacés, cela engendrerait un report de leurs charges de travail sur les membres de l'équipe éducative qui totalisent déjà un grand nombre d'heures supplémentaires. Cette augmentation de la charge de travail engendrerait une augmentation du stress et de la fatigue chez les éducateurs et probablement un épuisement professionnel.

TEMOIGNAGES DE PARENTS DONT LES ENFANTS SONT PLACES DANS LE CADRE D'UN CAFE DEBAT AVEC LES PARENTS SUR CE SUJET-LA

- Les enfants séparés de leurs parents sont sortis d'une situation urgente de précarité et de menace. Ils vivent une situation difficile. Ils ont besoin d'un lieu où règnent la paix et la sécurité. Pour donner ce sentiment de sécurité les éducateurs doivent se sentir bien. S'ils ont une surcharge de travail ils vont être stressés et dépassés et les enfants vont en subir directement les conséquences. Leur stress va être contagieux pour les enfants. La qualité de leur accompagnement va être amoindrie. Ils assureront moins bien la sécurité des enfants, ils seront moins disponibles pour écouter leurs douleurs et leurs besoins. L'éducateur est un pivot vital pour l'enfant et ses parents. Il a besoin d'avoir son énergie et sa force. L'enfant a besoin de l'attention de ses parents pour bien grandir. Si ses parents ne sont pas là comment va-t-il faire pour avoir de l'attention ? Si les éducateurs sont moins disponibles pour dialoguer avec les parents, il y a des incompréhensions, des frustrations et des tensions. Cela complique l'atmosphère du travail humain et agit sur le bien mental et physique des enfants.
- Je ne trouve pas normal qu'on puisse réduire du personnel dans les foyers. Les éducateurs sont très importants pour les enfants qui sont déjà séparés de leurs parents. La lingère aussi est importante. Déjà les foyers manquent de personnel. C'est honteux.

- On va vous soutenir et faire la manifestation avec vous.

TEMOIGNAGES D'ENFANTS RESIDENTS AU FOYER

- S'il y a moins d'éducateurs, qui va me lire l'histoire du soir et me chanter ma chanson ?
- Moi j'aime bien quand on fait des jeux de société ou qu'on joue à la Wii. Est-ce qu'on pourra encore ?
- Mon papa il est d'accord avec les éducateurs !
- J'aime tous les éducateurs.
- Merci pour quand on fait les bricolages.

POINT DE VUE DES EDUCATEURS

Les éducateurs concentreraient leur énergie et le temps qu'ils auraient à disposition sur l'accompagnement quotidien en privilégiant les moments collectifs et en devant renoncer aux temps en individuel avec les enfants (entretien hebdomadaire, jeux, soutien personnalisé au devoir, transport pour des activités extra-scolaires à l'extérieur du foyer). Ces moments pourtant précieux pour faire connaissance avec l'enfant, établir un lien de confiance et construire des réponses adaptées à ses réels besoins nécessitent beaucoup de temps, temps régulièrement revendiqué par les enfants et utile pour construire une image positive d'eux-mêmes. Cet appauvrissement des temps en individuel influencerait négativement notre capacité à nous adapter et à apporter des réponses spécifiques nécessaires pour que chaque enfant trouve sa place dans le groupe au foyer, dans sa famille, puis dans la société.

Nous pensons également que l'augmentation du stress et de la fatigue nous rendrait plus vulnérables face aux situations émotionnellement éprouvantes et dans lesquelles il est nécessaire de pouvoir prendre du recul pour pouvoir apporter des réponses adaptées et constructives. Par exemple, écouter et apaiser la colère d'un enfant ou d'un parent lorsqu'ils se séparent, rassurer et contenir un enfant qui exprime son inquiétude en hurlant et en frappant, accueillir et rassurer un enfant qui arrive en urgence le soir au foyer, favoriser le dialogue et la recherche de solution commune entre deux enfants en conflit. Les éducateurs auraient moins de temps disponible pour les entretiens de famille et les réunions de réseau. Cela aurait une incidence sur la qualité de la communication et la cohérence du suivi car le dialogue est notre outil principal pour favoriser une collaboration constructive à l'évolution de la situation familiale de l'enfant. Un placement est un événement traumatisant pour une famille. Si l'écoute et le dialogue n'étaient pas suffisants, les parents pourraient se sentir jugés par les éducateurs et avoir peur qu'ils ne prennent leur place. L'enfant risquerait alors d'être pris dans un conflit de loyauté entre les différents adultes qui l'entourent et cela le mettrait dans une situation très inconfortable et douloureuse. Si la collaboration avec les familles était mise à mal, la durée des placements risquerait de se prolonger. Ce prolongement engendrerait un manque de place pour les nouvelles demandes de placement. Il serait alors nécessaire de créer de nouvelles structures pour répondre à la demande. Un placement représente un coût élevé pour la société au niveau financier, cela représente environ CHF 10.000.-/mois.

EN CONCLUSION

L'éducation est un investissement à moyen-long terme. Vouloir faire des économies à court terme en supprimant des postes et en diminuant la qualité des prestations favorisant l'intégration des individus dans la société est un mauvais calcul tant au niveau financier que sociétal car la précarité et l'exclusion coûte cher.

PERSONNEL DE LA FONDATION AIGUES-VERTES

PRÉSENTATION DU TRAVAIL AU SEIN D'AIGUES-VERTES

La Fondation Aigues-Vertes est une fondation privée subventionnée par l'Etat de Genève. Elle se situe dans la commune de Bernex et a une capacité d'hébergement pour cent vingt personnes vivant avec une déficience intellectuelle d'origines diverses (trisomie, autisme, syndrome du x-fragile, troubles psychiatriques, etc..). Elle accueille également dix-huit externes travaillant dans les ateliers de la Fondation.

Le travail des professionnels du terrain est d'accompagner les usagers dans leur quotidien et de les soutenir dans les apprentissages de la vie quotidienne. Celui des éducateurs sociaux et des maîtres socio-professionnels consiste en plus à les aider à développer des liens sociaux gratifiants par le biais d'activités diverses, à les aider à établir un projet de vie en lien avec leurs aspirations personnelles et leurs besoins, dans le but d'atteindre le plus haut degré possible d'autonomie, d'implication et de participation sociale.

Les professionnels sont présents également pour les accompagner aux rendez-vous médicaux, durant leurs achats, dans les tâches administratives. Nous travaillons aussi en étroite collaboration avec l'ensemble du réseau social de la personne (familles, proches, amis, médecins, thérapeutes, etc). Chaque usager bénéficie d'un accompagnement personnalisé qui lui permet de renforcer ses compétences personnelles, notamment par le développement de la communication, de l'estime de soi et du rapport à soi et aux autres. Notre accompagnement est adapté au degré d'autonomie de la personne (respect du rythme).

L'accompagnement des personnes est assuré tous les jours de l'année, vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Au niveau des horaires, le personnel socio-éducatif et socio-professionnel assure la couverture horaire journalière entre 7h et 21h30 ou 22h30 selon les lieux et les besoins des personnes. Ensuite des veilleurs prennent la relève. Les collaborateurs sont parfois amenés à prolonger leurs horaires en cas de gestion de situations délicates, (par exemple suite à de la violence, un problème de santé ou une préoccupation particulière d'un résident). Le week-end, des horaires de treize heures par jour, soit vingt-six heures par week-end sont la règle dans la plupart des lieux. Ces semaines-là l'horaire de travail hebdomadaire atteint ou dépasse fréquemment les cinquante heures pour un plein temps.

CONSÉQUENCES DES RESTRICTIONS BUDGÉTAIRES ET DES MESURES ASSOCIÉES :

Si le projet de budget et les mesures associées sont adoptés, les prestations offertes aux usagers ne pourront plus se faire de manière adéquate. Les apprentissages individuels ne pourront plus être suivis correctement, le travail sur l'autonomie sera donc mis de côté.

La diminution des effectifs nous amènera à travailler seuls plus souvent, ce qui pourra générer des dangers importants pour les collaborateurs et les usagers en cas par exemple de situation de tensions et / ou de violence (agression physique, destruction massive de matériel, etc.).

Avec un effectif adéquat, nous pouvons isoler l'utilisateur qui se montre violent envers lui-même ou envers les autres. Nous pouvons accompagner un groupe de personnes, malgré certains comportements à

risques. Par exemple lors d'une sortie dans une manifestation publique avec six usagers et deux éducatrices sociales, une résidente s'en est subitement prise à une éducatrice. Les accompagnantes ont réussi à la maîtriser non sans difficulté et à installer les cinq autres résidents dans le bus privé en attendant les secours (une heure de gestion de crise sur un lieu public) tout en maîtrisant la personne en crise. Dans le cas d'une réduction des effectifs, ce genre de sorties ne sera plus envisageable, ce qui réduira d'autant les possibilités d'intégration et conduira à l'isolement social des personnes accueillies dans l'institution, sans compter qu'une telle crise peut également survenir sur le lieu de vie des résidents, mettant alors aussi en danger les personnes. Qui choisira-t-on alors de mettre en sécurité ? L'usager, nous-mêmes ou les autres usagers ?

Une coupe budgétaire serait également inquiétante au niveau des embauches selon les compétences. Nous constatons déjà depuis quelques temps que les éducateurs sociaux ne sont plus engagés sur le terrain. En effet, la hiérarchie a opté pour une économie à ce niveau en engageant du personnel avec des niveaux de formation moins pointus et moins valorisés financièrement et avec des cahiers des charges restreints. Le travail pour les éducateurs qualifiés a donc considérablement augmenté car ils doivent gérer plus de projets d'accompagnement (gestion de projet, relation avec le réseau, gestion de l'argent de poche, organisation des rdv, création de supports de communication adaptés, etc.) en plus de leur travail d'accompagnement sur le terrain. Voulons-nous vraiment d'un système où une équipe est souvent composée d'un seul éducateur formé et d'aides au travail de terrain ?

La formation continue est une ressource essentielle pour les professionnels du social. Avec la réduction des ressources financières, pourrions-nous encore bénéficier de formations continues pour améliorer notre pratique professionnelle ?

Nous parlons de plus en plus de cas de burn-out dans notre travail. Nous sommes déjà en effectif réduit la plupart du temps alors que nous travaillons avec des êtres humains. Il est certain que nous ne pourrions plus accompagner ces personnes dépendantes sans moyens suffisants. Un exemple tout simple : dans une maison vieillissante accueillant dix personnes handicapées, dont cinq en chaises roulantes, seuls trois professionnels sont à l'horaire. Comment envisager de faire une sortie ? Avec des ressources limitées, nous serons donc contraints de rester dans les maisons. Le but est-il de priver les personnes handicapées de liens sociaux en dehors de leur lieu de vie ?

L'objectif principal de la Fondation est de renforcer la participation sociale de toutes les personnes accueillies. Développer des capacités et des compétences pour une personne susceptible d'un jour quitter l'institution demande un accompagnement important. Développer les capacités relationnelles se travaille au quotidien avec tous les résidents. Ceci demande des compétences professionnelles et une présence auprès d'eux qui ne peut se réduire au strict minimum. Il a fallu des années pour que les personnes avec déficience intellectuelle mise au ban de la société y trouvent une place. Au temps où sont proclamés les mêmes droits pour la personne handicapée que pour tout un chacun, allons-nous mener une politique budgétaire qui empêchera de les accompagner vers l'autonomie ? Allons-nous recréer les conditions d'un isolement social coûteux pour tous ?

Enfin, que faire des personnes adultes ayant des déficiences intellectuelles qui ne peuvent pour l'heure pas être accueillies dans un lieu adapté à leur problématique personnelle ? De nombreuses personnes se retrouvent ainsi sur des listes d'attente institutionnelles. Certaines vivent encore dans leur famille, d'autres séjournent à l'hôpital psychiatrique ou pire sont livrés à eux-mêmes, donc dans la rue. Peut-on encore parler d'inclusion sociale des personnes handicapées ? La réalité est que ces personnes sont déjà en situation précaire. Une diminution des prestations ne fera qu'augmenter les cas de détresse.

PERSONNEL DE L'ASTURAL

CONSEQUENCES DES MESURES D'ECONOMIES SUR LES PRESTATIONS DE L'ASTURAL

MISSION

L'ASTURAL accueille et accompagne des enfants et des jeunes qui rencontrent dans leur développement des difficultés trop grandes pour qu'eux-mêmes et leurs familles puissent les surmonter seuls. Association à but non lucratif, l'ASTURAL est active dans l'éducation spécialisée depuis 1954. Elle a créé plusieurs structures de petite taille, aptes à répondre à des besoins éducatifs spécifiques pour des filles et des garçons de 0 à 18 ans, dans le but de les insérer par la suite, autant que possible, dans des parcours de formation ordinaires.

Les champs dans lesquels son activité se déploie sont multiples :

- L'éducation précoce spécialisée ;
- La pédagogie et l'enseignement spécialisé ;
- L'éducation spécialisée ;
- L'insertion socioprofessionnelle ;
- La médiation avec des mineurs.

Cette multiplicité permet à l'ASTURAL d'avoir une vision unique de la diversité des problématiques des enfants et des jeunes et de développer des actions intégrées.

L'ASTURAL joue souvent un rôle pionnier en s'efforçant d'adapter ses prestations aux besoins changeants de la société. Elle collabore étroitement avec les services de l'État de Genève, qui reconnaît et soutient ses activités dans le cadre d'un contrat de prestations. De même, l'Office fédéral de la Justice (OFJ) assure une partie de son financement. Elle est gérée par un Comité de bénévoles via un Secrétariat général.

RESTRICTIONS BUDGETAIRES : PERSPECTIVES...

Le Comité de l'association va examiner différentes pistes et scénarios. Nous pouvons cependant annoncer quelques principes :

- Consciente de la situation générale des finances publiques, l'ASTURAL veut participer à l'effort collectif demandé et par là même analyser des propositions qui tendront à diminuer ses coûts. Malheureusement, cela ne pourra pas se réaliser sans toucher le nombre et la qualité des prestations;
- Fidèle à ses valeurs, l'ASTURAL souhaite s'efforcer de préserver la qualité de son travail et de son offre auprès des enfants et des jeunes, et de leur famille. À noter que ces dernières années, et cela va en croissant, les familles se présentent dans des situations de plus en plus complexes et péjorées qui impactent de manière conséquente la santé physique et psychique de leurs enfants. Aussi, au cœur de ses activités depuis de nombreuses années, l'accompagnement personnalisé et suivi qui est proposé aux parents par des professionnels compétents dans le suivi conjoint de l'évolution de leur enfant va être maintenu.
- Nous voulons tenter autant que possible de :
 - maintenir le temps accordé aux entretiens de famille et à l'accueil des parents ;
 - garder le niveau de qualification du personnel engagé ;
 - poursuivre la contribution à la formation en accueillant des stagiaires des HES ou autres écoles ainsi que des civilistes et participer ainsi à la relève des professionnels ;

– ne pas creuser la différence de traitement du personnel de l'ASTURAL, moins avantage, par rapport aux agents de la fonction publique, à fonctions et à qualifications égales

Sachant que la majorité du budget de fonctionnement permet de couvrir les salaires des employés, il va être difficile de réduire nos coûts sans devoir licencier. La qualité d'accompagnement des jeunes et de leur famille en fera inévitablement les frais.

Une coupe de 5% équivaut à environ 6 postes d'éducateurs !

...ET REALITE

Le contexte sociopolitique de ces dernières années rend « naturellement » notre mission auprès des jeunes et de leur famille de plus en plus complexe et éprouvante.

Si, de plus, les mesures de diminution de subventions défendues par le Conseil d'Etat devaient entrer en vigueur, il est évident que la qualité des prestations dispensées serait clairement péjorée.

Les domaines suivants seraient touchés notamment :

- Accompagnement des familles
- Présences auprès des enfants dans les externats
- Camps et Sorties
- Accueil des stagiaires ou des jeunes en formation
- Maintenance des infrastructures et du matériel
- ...

C'EST UNE VERITABLE FAUSSE ECONOMIE SUR LE LONG TERME QUE DE CROIRE QUE CES COUPES BUDGETAIRES PERMETTRAIENT DE REDUIRE LES COUTS DE FONCTIONNEMENT DE L'ETAT ! LA NEGLIGENCE SUR LA PRISE EN CHARGE DES JEUNES ET DE LEUR FAMILLE COUTERA AU FINAL BIEN PLUS CHER !

PRESTATIONS

À l'orée des dispositifs d'insertion, l'ASTURAL délivre – au profit de la collectivité publique – des prestations sous l'égide des domaines et institutions figurant ci-après :

L'éducation précoce spécialisée

- **Service Educatif Itinérant** : 0 à 6 ans 300 familles par année

La pédagogie et l'enseignement spécialisé : 4 à 18 ans 54 places

- **Externat Arc-en-Ciel** 16 places
- **Externat Horizon** 16 places
- **Externat La Châtelaine** 10 places
- **Externat Le Lignon** 12 places

L'éducation spécialisée 33 places

- **Centre de Chevrens** 12 places
- **Foyer de la Servette** 8 places
- **Foyer de Thônex** 8 places
- **Appartement des Acacias** 5 places

L'insertion socioprofessionnelle 36 places

- **Atelier abc Menuiserie/Charpente** 12 places
- **Jardins de Chevrens (places intégrées au Centre de Chevrens)** 12 places
- **Team-Atelier (places intégrées aux foyers Servette et Thônex)** 4 places
- **Parcours A2Mains (hors contrat de prestations)** 8 places

La médiation avec des mineurs 50 dossiers par an

- **Une antenne de Prévention et de Médiation avec des Mineurs (AMPM) (hors contrat de prestations)** 50 dossiers par an

CONTEXTE

L'ASTURAL est membre de l'Association genevoise des organismes d'éducation, d'enseignement et de réinsertion-AGOEEER et par conséquent affiliée à sa Convention Collective de Travail (CCT).

Cette CCT stipule que les salaires sont fixés selon les normes applicables au personnel de l'État (grille des salaires, augmentations annuelles et augmentation du coût de la vie), mais les prestations sociales diffèrent. Il s'agit notamment de la couverture de prévoyance professionnelle, qui est nettement moins avantageuse pour les employés de l'ASTURAL (système de primauté des cotisations *versus* système de primauté des prestations des fonctionnaires).

Par ailleurs, pour la gestion de son champ d'éducation spécialisée, l'ASTURAL est soumise aux mêmes règles que les institutions de la FOJ et l'Agapé.

De ce fait, l'association dépend des contraintes liées au financement de la subvention de l'Office fédéral de la Justice (OFJ), ainsi qu'à ses exigences en terme d'encadrement :

- ouverture 365 jours/an pour les foyers ;
- personnel formé au niveau HES pour 75 % au moins ;
- présence de deux éducateurs dès la présence de 5 jeunes dans l'institution

AXES PRIORITAIRES ET PEDAGOGIQUES

L'ASTURAL s'efforce d'être à l'écoute des enfants, des jeunes et de leurs familles. Neutre, apolitique et non confessionnelle, l'ASTURAL n'en fonde pas moins son action sur des valeurs humanistes. Elles s'expriment entre autres par le respect de chacun – enfant, adolescent, jeune adulte, parent – reconnu dans sa dignité d'être humain, ses compétences et surtout ses potentialités de développement. Elle privilégie pour ce faire l'accueil en petites structures dirigées par une direction de proximité.

L'ASTURAL souscrit à l'éthique reflétée par les dispositions de la Convention internationale des droits de l'enfant des standards de *Quality4Children*.

L'ASTURAL ne travaille pas de manière isolée. D'une part, elle collabore étroitement avec les services de l'État : Office de l'enfance et de la jeunesse, Service de protection des mineurs, Office médico-pédagogique, Tribunal des mineurs, l'OFPC, l'OCAS,... Elle compte ainsi parmi les maillons du dispositif cantonal genevois d'éducation spécialisée.

Cette appartenance est concrétisée par un contrat de prestations pluriannuel avec l'État de Genève, qui reconnaît ainsi la pertinence de son travail et en assure le financement principal. L'Office fédéral de la Justice (OFJ) participe également au financement des foyers. D'autre part, l'ASTURAL entretient des liens avec les autres organismes genevois d'éducation (IGE), ainsi qu'avec les filières de formation des travailleurs sociaux.

PERSONNEL DE LA FONDATION POUR L'ANIMATION SOCIOCULTURELLE - FASe

La FASe (Fondation genevoise pour l'Animation Socioculturelle) est chargée d'un mandat au service des centres (centres de loisirs, maisons de quartier, terrains d'aventures, jardins robinsons) et des actions de travail social « hors murs », dans un objectif général de prévention, de promotion de qualité de vie, et d'éducation (populaire et informelle). Elle assure également des prestations pour les ludothèques genevoises et verniolanes et des associations conventionnées.

Les 45 associations de centres (regroupées au sein de la FCLR : Fédération des Centres de Loisirs) définissent la politique d'animation en conformité avec la Charte cantonale des centres. Tout comme les 11 structures d'actions hors murs, c'est en fonction des particularités du contexte local qu'elles définissent les actions socio-éducatives, socioculturelles et associatives qu'elles vont mener, pour répondre aux besoins de la population en termes de rencontre, d'échange, de solidarité, de citoyenneté, de qualité de vie.

Les actions sont destinées aux enfants et aux adolescents, et ouvertes à l'ensemble de la population d'une commune ou d'un quartier. Elles sont polyvalentes et diversifiées, tournées vers toutes les populations des quartiers concernés : accueil libre enfants et ados, accompagnements individuels, cours et ateliers, actions de quartiers, actions culturelles et collectives, centres aérés et mercredis aérés, camps et sorties, etc... Le but est de permettre à chacun(e) d'être acteur et auteur de sa vie, individuellement et collectivement (voir Charte cantonale des centres de loisirs). C'est en jouant entre enfants et adultes, en discutant entre nationalités différentes, en partageant des moments de rencontre autour d'un repas, d'une activité, d'un événement public, que nous développons du mieux vivre ensemble.

L'animation socioculturelle repose sur cinq caractéristiques principales qui, combinées, la définissent et la distinguent d'autres formes d'intervention sociale :

- 1) La **libre adhésion** : les individus et les groupes s'investissent librement dans l'action ; ils sont des acteurs et des citoyens à part entière et non des « cibles », des « clients » ou des « usagers » de l'action sociale.
- 2) La **participation** : toute activité ou action est construite avec les individus et les groupes qui le souhaitent, la finalité principale en est l'accroissement de leur autonomie individuelle et collective.
- 3) Le **changement social** : les interactions participatives entre individus et groupes visent l'intégration des minorités défavorisées ou précarisées, et donnent la priorité aux dynamiques d'innovation et de changement par rapport aux pressions de normalisation et de résignation face aux différentes formes de souffrance ou de marginalisation sociale.
- 4) La **solidarité au sein d'une communauté diversifiée** : l'animation socioculturelle est « tous publics », elle privilégie les interactions entre groupes de toutes cultures, de tous âges et de tous statuts sociaux. L'essence même du travail est d'éviter la rupture, de favoriser le rapprochement, la compréhension, la complémentarité, la découverte et le partage.
- 5) La **valorisation de la culture**, comme mode d'appartenance, pouvoir d'expression et d'action.

(source : <http://www.anim.ch/?page=814&sub=&obj=2677>)

Au quotidien, nos actions nécessitent sans cesse de :

- rassurer des enfants qui sont délaissés, livrés à eux-mêmes,
- reprendre le langage et le comportement provocateur ou grossier de certains,

- revaloriser des jeunes qui se présentent comme de « mauvaises personnes »,
- tenter de renverser des situations de rétrosocialisation dans lesquelles les enfants éduquent leurs parents,
- prévenir la banalisation de conduites à risque (consommation de produits psychotropes légaux ou non, mises en danger physiques, etc...),
- accompagner et redynamiser des jeunes en rupture scolaire, professionnelle, familiale, ou/et sociale,
- tempérer des clivages et conflits entre communautés, cultures ou générations,
- valoriser les diversités et rapprocher les populations entre elles,
- etc...

Pour exemple, un témoignage très parlant :

« Adolescente, je ne trouvais ni ma place, ni mon identité, dans un cadre familial et scolaire trop strict. Au Centre de Loisirs, j'ai trouvé des adultes qui m'écoutaient quand je parlais. Ils ne représentaient ni l'autorité scolaire, ni l'autorité parentale. Ils me donnaient le sentiment d'exister, d'être entendue, d'être comprise. J'ai pu découvrir que même en tant que jeune, je pouvais, avec le collectif, construire de grandes choses comme un festival de rock ou des soirées pour engranger des fonds pour un projet. Je n'étais ni droguée, ni abandonnée, ni placée, ni battue, ni précaire, ni en échec, ni alcoolique, ni violente... J'étais juste déboussolée. Est-ce grâce à ces adultes rencontrés au détour d'un hasard que je ne suis pas tombée dans ces autres catégories ? Personne ne le saura vraiment. Merci aux animateurs-trices et moniteurs-trices socioculturel-les ! »

l'occasion d'un échange, d'une rencontre, d'un projet, trouveront le chemin de l'intégration plutôt que celui de l'exclusion. Mais nos actions s'inscrivent également dans des contextes beaucoup plus larges touchant toutes les populations des quartiers. Or, notre constat est très amer : les problématiques augmentent, se complexifient se multiplient : précarité, discriminations, agressivités verbales ou physiques, intégrisme, violences, fanatisme, radicalisme... Les individus se replient sur eux-mêmes, les groupes se renferment entre eux, la méfiance s'installe, les tensions se multiplient.

Dans ce contexte, il est évident que la réduction de 5 % du personnel aura forcément des effets extrêmement délétères sur les situations individuelles et collectives des populations, notamment en obligeant la suppression d'actions de prévention. Alors que tous les voyants sont au rouge, et malgré que cette démultiplication de problèmes soit connue de tous, il est également étonnant d'entendre les volontés politiques se centrer sur les conséquences (augmenter la sécurité), sans réaliser que les moyens de prévention pour lutter contre les causes sont largement insuffisants. La « fracture sociale » est bien réelle. Les dégâts sur le tissu social sont comparables à ceux de la couche d'ozone : des actions doivent être menées sur les causes et non seulement sur les conséquences.

PERSONNEL DE LA FONDATION OFFICIELLE DE LA JEUNESSE -FOJ

Les actions de la FOJ s'inscrivent dans le cadre d'un service public répondant aux exigences fixées dans la loi qui définit la mission de la FOJ (J 6 15).

La FOJ gère 22 foyers, dont 3 d'urgence (un pour les bébés (0-4 ans), un pour les enfants (4-14 ans) et un pour les adolescents (12-18 ans). Elle a accueilli 608 enfants dans ces structures pendant l'année 2014. Elle dispose également d'un foyer d'urgence d'accueil parent-enfant, auteurs et victime de violences.

Un lieu permettant des rencontres encadrées pour les parents qui n'ont pas le droit de voir leur enfant en dehors de ce cadre (Point Rencontre).

Elle offre un accompagnement éducatif à domicile (AEMO, Accompagnement en milieu ouvert) pour assurer les mesures d'assistance éducative ordonnée par le tribunal de la protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) et/ ou le Service de Protection des Mineurs (SPMI).

Depuis 2014 un nouveau service de soutien à la parentalité à domicile a été mis en place pour les familles qui le souhaitent (sans mandat particulier). Ce service est établi au Grand-Saconnex et se nomme l'Association préventive en milieu familial (APMF).

Elle possède également trois résidences pour adolescents ainsi que des Ateliers (classe d'intégration professionnelles).

Prestations générales de la FOJ

- L'assurance de la sécurité physique ou psychique des enfants, adolescents, adultes et soutien aux parents.
- Le maintien et le développement des liens avec le réseau naturel de l'enfant et de l'adolescent.
- Le développement de l'enfant, adolescent/e et le renforcement de son autonomie et de son indépendance.
- L'élaboration et l'adaptation en continu du concept pédagogique avec le bénéficiaire, sa famille et les services placeurs.
- La gestion des demandes d'admission.
- L'accompagnement éducatif spécialisé de l'enfant, de l'adolescent en lien avec sa famille en milieu résidentiel ou en ambulatoire.
- La participation aux séances des réseaux d'intervention et selon les besoins et d'autres réseaux.
- L'apport de compétences spécifiques à l'analyse de situations demandées par le réseau.
- La gestion et l'appui éducatif lors de la sortie du bénéficiaire de la structure éducative résidentielle par des interventions ambulatoires.

Exemple concret

Novembre 2015, accueil d'urgence d'une petite fille de 9 ans dans un foyer moyen-long terme de la FOJ, faute de place en foyer d'urgence. Une éducatrice AEMO va dans sa famille régulièrement et constate ce jour-là que la petite ne peut rester plus longtemps, car les crises d'alcoolisme répétées de sa mère la mettent en danger. Elle informe le SPMI qui instaure une clause péril, c'est-à-dire un retrait immédiat du droit de garde et place la petite immédiatement. Aucune affaire n'a pu être récupérée au domicile de la mère qui refuse d'ouvrir, et plus inquiétant encore, nous apprenons que cette petite a un traitement médical quotidien que nous ne pouvons pas nous procurer et dont nous ne connaissons pas la cause. La police ne pourra intervenir que quatre jours plus tard en forçant la porte. En attendant, la petite n'a pas de vêtement et surtout, pas de traitement. Grâce à une bonne collaboration avec les HUG, nous trouvons finalement ce traitement dans les dossiers, et pouvons le lui administrer 6 jours après son arrivée. Il s'agit donc d'une prise en charge de tous les instants car en parallèle, il faut aussi, prendre contact avec son père, organiser un transport pour l'école (le foyer se situe à l'opposé ce qui nécessite 1h de trajet aller-retour), communiquer avec sa maîtresse pour maintenir ses apprentissages et ses relations sociales avec ses camarades au mieux dans ce contexte de crise familiale.

Ce travail a été effectué par des éducateurs de foyer long-terme. C'est-à-dire que le temps nécessaire à cette prise en charge d'urgence a été pris sur le temps d'accompagnement des sept autres enfants placés au sein du foyer. Par conséquent, il manquait un éducateur sur le groupe et l'encadrement s'est réduit au strict minimum. C'est donc les enfants présents qui pâtissent les premiers de ce manque de moyen, Alors qu'ils sont déjà en souffrance ou dans des situations suffisamment difficiles.

Dans ce contexte 2015, sans les restrictions budgétaires, de tels cas arrivent fréquemment. Qu'advient-il de cette petite fille en 2016 ? Comment penser, dès lors, que la multiplicité des services publics au secours de cette petite puisse faire leur travail ? Hôpitaux universitaires de Genève, Police, Service de Protection des Mineurs, Fondation officielle de la jeunesse (éducateurs AEMO et éducateurs résidentiels), enseignante, éducatrice scolaire, infirmière scolaire, directeur d'école, sont autant d'acteurs nécessaires au bon déroulement d'une telle situation.

Cette prise en charge révèle le manque de place en foyer d'urgence. Comment ces situations dramatiques pourront-elles être traitées en 2016, alors que les restrictions budgétaires envisagées représentent la suppression de 15 postes d'éducateurs, autrement dit : d'un foyer déjà existant !

L'histoire de cette petite est un exemple concret de notre pratique mais ne reflète pas la multiplicité des situations auxquels nous sommes confrontés, tant dans les foyers que dans les autres structures. Maltraitance physique, violence conjugales, déchirement lors de divorces, négligence et carences éducatives, maladies psychiatriques des parents, dépendances diverses, poly toxicomanie, trouble du comportement de l'enfant, autant de situations qui nécessitent un encadrement global et performant de la part des institutions.

Le Conseil d'Etat et le Grand Conseil prend des risques en imposant des restrictions budgétaires pour le budget 2016 dont il doit prendre la mesure. Risques humains pour ces familles en détresse et risques financiers pour la société qui devra assumer par d'autres biais, ces situations qui ne seront pas prise en charge (assistanat, chômage, AI etc.).

Nous encourageons vivement le Conseil d'Etat et le Grand-Conseil à prendre ses responsabilités en investissant sur le capital humain nécessaire pour assurer la sécurité et le développement des enfants, citoyens de demain.

ETUDIANTS A LA HAUTE ECOLE DE TRAVAIL SOCIAL – HETS

Les risques et les conséquences des mesures prises par le Conseil d'Etat

Nous parlons au nom des étudiant-e-s en travail social.

Nous sommes les travailleuses et travailleurs sociaux de demain. Nous travaillerons majoritairement dans le secteur public ou subventionné et par conséquent, nous sommes extrêmement inquiet-e-s des mesures prises par le Conseil d'Etat dans le cadre du budget 2016 et la Loi dite « Personal Stop ».

Ces coupes budgétaires auront un impact direct sur les étudiant-e-s sociaux, avec des conséquences telles que :

- Une grande difficulté à entrer dans le marché du travail suite au gel des embauches, car en supprimant la masse salariale, en ne remplaçant pas les départs naturels et en facilitant les licenciements, le Conseil d'Etat prive d'emblée un grand nombre d'étudiant-e-s de perspectives professionnelles. C'est environ 150 diplômé-e-s en travail social qui chaque année entrent dans le marché de l'emploi.
- Moins d'embauches et plus d'heures de travail, cela veut dire des conditions de travail plus difficiles alors que cela est déjà compliqué dans grand nombre d'institutions, et par conséquent des services à la population moins efficaces. Une porte ouverte au renforcement de la précarité.
- Une baisse de subvention pour la Haute Ecole de Travail Social, ce qui équivaut à une qualité d'enseignement moins bonne et à des travailleurs moins bien formés.
- Une augmentation de la taxe d'étude, qui s'élève actuellement à 500 frs par semestre. Une somme déjà considérable pour les petits revenus.

Plus concrètement, prenons l'exemple d'un étudiant qui fait son stage dans une institution pour personnes avec un handicap. Le stagiaire se rend compte que sans lui, la boîte « ne tourne pas », qu'il compte comme une force de travail à part entière, ce qui n'est pas normal quand on a le statut de stagiaire.

De plus, il se voit dans l'obligation d'assumer des responsabilités qui ne devraient pas lui incomber. Il se retrouve également à faire les tâches de ses collègues épuisés qui sont absents.

Et si dans ces circonstances, il arrivait un accident à un résident, à qui la faute ? A l'étudiant-e ? Aux éducatrices ou éducateurs à qui l'on ne donne pas d'autre choix ?

Voici les terribles réalités d'un secteur qui, depuis des années, subit des restrictions budgétaires, et cela n'est pas prêt de s'améliorer avec les nouvelles mesures du Conseil d'Etat.

Les étudiant-e-s sociaux sont soucieux pour la qualité de leur futur travail, et pour la qualité du service public en général, si nécessaire aux fondements même de notre démocratie.

PERSONNEL DE L'HOSPICE GENERAL – HG

La Commission du personnel de l'HG représente les collaborateurs de l'HG toutes fonctions confondues, soit plus de 1000 personnes. Celle-ci souhaite rendre attentive les citoyens de Genève ainsi que les médias sur la situation actuelle de l'aide sociale et sur les impacts des mesures d'économie proposée par le Conseil d'Etat. Il en va de son devoir d'information.

SITUATION ACTUELLE : AU BORD DE L'IMPLOSION

Les demandes d'aide sociale à Genève ont augmenté de 62% en 5 ans. Cette hausse de personnes en difficultés, contraintes à demander l'aide sociale, résulte principalement de facteurs conjoncturels et de la réduction des assurances sociales telles que l'assurance chômage, l'assurance invalidité.

Ainsi, un nombre croissant de la population se paupérise.

Cette hausse des demandes n'est pas accompagnée d'une dotation supplémentaire de la part de l'Etat ni de moyens financiers. Par conséquent, le personnel de l'HG doit l'absorber avec les mêmes moyens qu'auparavant. Assistants sociaux, assistants administratifs, secrétaires doivent assumer bien plus de travail, ceci alors même que les situations sociales connaissent une plus grande complexité (accès au logement, jeunes sans formation, personnes migrantes, accès à un emploi, etc.).

Les fonctions de terrain, assistants sociaux, assistants administratifs, secrétaires, sont au bord de l'implosion.

Résultats: aujourd'hui, le travail social en faveur des personnes en difficultés, malgré tout l'engagement des professionnels, se trouve déjà réduit au minimum. Toutes les personnes qui en ont besoin, ne peuvent plus être aidées comme elles devraient l'être. Faute de temps en effet, les professionnels ont dû renoncer à de nombreux pans de leur travail social pourtant si essentiel pour aider des personnes en difficultés.

Les mesures d'économies arrivent dans ce contexte-là. Pour l'HG, 5% supplémentaires d'économies, sans compter toutes les autres mesures d'économie, engendre la suppression d'au moins 30 postes.

Ceci alors même que les comptes de l'HG sont déjà déficitaires en 2016, et qu'il manquera 10 millions en 2017 pour payer le personnel actuel. Par conséquent ce sont de nouvelles suppressions de postes qui s'ajouteront à celles engendrées par les économies annoncées.

PERSONNES A L'AIDE SOCIALE : CUMUL DES DIFFICULTES ET NECESSITE D'UN ACCOMPAGNEMENT

Les personnes à l'aide sociale connaissent des problèmes de logement, de santé, des problèmes d'endettement, des difficultés administratives, etc.

Oui, toutes ces difficultés arrivent ou pire se cumulent lorsque l'on se retrouve à l'aide sociale.

En effet, la dépression a gagné Paul, ce père de famille qui a 50 ans, après 25 ans de travail, vient d'être licencié brutalement. Persuadé qu'il ne vaut plus rien, qu'il ne tient pas son rôle de chef de famille, il s'est éloigné petit à petit de sa famille, les relations de couple se sont tendues. Paul s'est mis à boire. Francine son épouse n'est pas parvenue à l'aider. Le couple a entamé une procédure en divorce. Paul a dû quitter le domicile, il vit en sous-location. Il ne peut accueillir ses enfants dans le cadre du droit de

visite. Faute de revenus suffisants depuis la perte de son emploi, en fin de droits de chômage, les factures impayées s'amoncellent sur sa table, sommations et poursuites arrivent, c'est l'endettement. La boîte aux lettres s'emplit chaque jour de courriers : demandes de documents et lettres en lien avec toutes les démarches administratives effectuées pour obtenir une aide au logement, une modification du jugement relatif à la pension alimentaire, pour s'affilier à l'AVS: c'est le débordement administratif. Paul a pensé à de nombreuses reprises à se suicider.

Oui toutes ces difficultés arrivent. Et cette situation peut nous arriver à tous.

Lorsque Paul s'est trouvé dans cette situation, il avait besoin d'être écouté, soutenu, compris, il avait besoin qu'un tiers l'aide à reprendre confiance en lui, le remotive et l'aide à reconstruire de nouvelles perspectives, qu'un professionnel puisse l'aider à distinguer les priorités de paiements, à solliciter des arrangements, à se désendetter petit à petit. Il avait besoin de quelqu'un qui l'accompagne afin qu'il sollicite une aide psychologique. Aujourd'hui, quelque peu reconstruit, il suit un programme d'insertion professionnelle développé par l'Hospice général.

QUI EST PRIORITAIRE ?

Les mesures d'économie prévues par le Conseil d'Etat vont amener une aggravation des choix que chaque professionnel doit déjà faire au quotidien :

Etablir des priorités.

Recevoir les gens moins souvent.

Définir quelles sont les situations plus urgentes que les autres.

Sélectionner les personnes qui ont besoin d'un appui et celles dont la situation, bien que très difficile peut attendre, au risque de se péjorer et de devenir finalement urgente et plus coûteuse pour la société.

Qui est dès lors prioritaire ?

Ce jeune homme de 19 ans qui a perdu sa place d'apprentissage il y a un mois et qui ne peut compter sur le soutien de ses parents pour retrouver une formation? Dois-je l'aider davantage ou moins que cette jeune mère célibataire avec un enfant de deux ans qui se retrouve sans logement, car son conjoint l'a quittée ?

Et ce monsieur requérant d'asile dont la demande de permis de séjour va être acceptée et qui souhaite apprendre le français pour s'intégrer au plus vite, est-il prioritaire sur cette famille qui vient d'arriver à Genève et dont les enfants doivent être scolarisés dès que possible ?

Dois-je recevoir cette mère de famille de 3 enfants dont le mari travaille mais ne gagne pas suffisamment pour payer son loyer à la fin du mois, dont le bail va être résilié si je ne trouve pas un arrangement avec la régie ou Bernard, 43 ans, souffrant d'alcoolisme, logeant à l'hôtel en attente d'une place dans un foyer de réinsertion, dont l'isolement fait craindre fortement pour son état psychique ?

Toutes ces personnes ont besoin d'un accompagnement social leur permettant soit de maintenir leur situation à flots soit de trouver des ressources matérielles, psychologiques, administratives et sociales pour sortir de leur difficulté et aller de l'avant.

En importante surcharge de travail, avec encore moins de personnel pour accompagner ces personnes vers des solutions durables, comment proposer une réponse à tous et soutenir tous ceux qui en ont besoin ?

L'insertion et la réinsertion demandent de construire un projet personnalisé avec chaque personne qui en a besoin.

CONSEQUENCES

Les mesures d'économies renforceront les pressions mises sur les personnes de terrain et conduisent à traiter les urgences les plus urgentes parmi les situations déjà précaires. Cette priorisation se fait au détriment de la mise en place de projets sociaux durables et solides nécessitant du temps et de la disponibilité pour les personnes de terrain.

Les mesures d'économies engendreront la suppression de postes de travail. Ces suppressions de postes auront pour conséquence une augmentation du nombre de dossiers par assistant social, dont le quota de prise en charge possible est déjà largement dépassé actuellement. Les conséquences en seront une réduction de l'accompagnement social et administratif nécessaire pour les plus fragilisés de notre société, ainsi que du travail de prévention et une augmentation des risques pris pour la collectivité : personnes à la rue, dormant dans les allées ou les parcs, jeunes sans formation et sans travail et par conséquent sans perspectives, bénéficiaires sans projet d'insertion, isolement encore plus grands des individus, augmentation des problèmes de santé psychiques, des prises en charges médicales, des hospitalisations, non remboursement des dettes. **En effet, il n'est plus possible d'augmenter la charge de travail des assistants sociaux sans toucher sévèrement aux prestations.**

La durée de prise en charge des personnes en difficultés se rallongera également, entraînant ainsi une hausse sensible des coûts de l'aide sociale.

Ainsi, les mesures d'économies augmenteront la précarité à Genève mettant la cohésion sociale en danger. Le coût de ces mesures économiques sera pour toutes et tous, citoyens de Genève bien plus élevé au final que les économies réalisées.

PERSONNEL DU SERVICE DE PROTECTION DES MINEURS – SPMI

ETAT DE SITUATION AU SERVICE DE PROTECTION DES MINEURS:

Le Service de protection des mineurs assure deux missions principales: d'une part, il réceptionne, évalue et oriente tous les signalements concernant un mineur potentiellement en danger dans son développement qui lui sont adressés par le réseau professionnel et le public genevois. D'autre part, il intervient en offrant surveillance, conseil et appui aux mineurs et leur famille, sur le court, le moyen et le long terme, avec ou sans mandat judiciaire. C'est ainsi que le Service voit 7000 à 8000 enfants de 0 à 18 ans par année. Un intervenant en protection de l'enfant (IPE) effectue en moyenne 2 à 5 réunions d'une heure par jour, principalement avec les familles. Il consacre le reste de son temps à coordonner le réseau professionnel entourant l'enfant et ses parents, à mettre en place les dispositifs de protection, à évaluer la pertinence de son action avec son équipe ou à écrire ses rapports aux juges et à se rendre aux audiences pour préconiser la mise en œuvre de mesures de protection judiciaire, si nécessaire. Dans certains dossiers, lorsque les représentants légaux sont absents ou en incapacité d'exercer leur rôle de parents, les IPE prennent toutes les décisions relatives à l'enfant, pourvoit à son éducation, son instruction, ses besoins quotidiens, rencontrant les médecins, les enseignants, comme le ferait tout parent dans l'exercice de son autorité parentale.

Pour effectuer l'ensemble de ces tâches, chaque IPE dispose d'environ 2h30 par enfant par mois. La baisse des effectifs auraient donc une incidence directe sur la qualité des suivis, déjà fortement dégradés par une politique publique peu en phase avec les besoins grandissants de la population en termes d'appui aux mineurs potentiellement en danger dans leur développement, de surveillance et d'appui à la parentalité en butte à des difficultés d'ordre socio-éducatifs mais aussi, *in fine*, d'actions de soutien à la structuration de la cellule familiale, gage de la cohésion sociale. Pour satisfaire cette mission publique, nous avons évalué les besoins du Service à deux sections sociales supplémentaires, sachant qu'une section regroupe 10 IPE. En raison de la surcharge actuelle, au Service de protection des mineurs, la pression est constante, les moments de répit sont rares et ce, pour tous les métiers. Une secrétaire, par exemple, répond au téléphone en permanence, filtre et oriente les appels incessants, tout en rédigeant des courriers et des rapports. Nombre d'entre elles préfèrent aller dans le privé, où la pression est plus supportable.

Au Service de protection des mineurs, le taux d'absence varie entre 9 et 13%, ce qui est énorme. Avec ces taux, les mécanismes institutionnels mis en place pour pallier aux absences ne suffisent pas. Régulièrement, nous sommes sollicités pour gérer les tâches de ceux qui sont absents. C'est ainsi que nous nous voyons attribués pendant plus d'un mois parfois plus de 100 dossiers à gérer, soit 100 enfants et quelques 200 parents à surveiller.

La baisse des effectifs et l'augmentation mécanique de la charge de travail qui en découle provoque une augmentation de toute une série de risques conduisant, à la crête de cette augmentation, à la mort. En effet, les risques les plus violents – maltraitance et négligence graves – qui sont traités dans le cadre des missions du Service en situation de surcharge ne sont plus forcément détectés, sont sous-évalués ou encore les interventions après détection peuvent être dangereusement ralenties. Ainsi, un bébé se trouvant en situation de négligence grave pourrait décéder si le risque n'a pas été détecté et traité rapidement par l'IPE, soit avant que la famille ne dérive et passe à l'acte. En cas de dégradation des outils institutionnels par la surcharge, les risques entrant dans la catégorie des risques psycho-sociaux

augmentent également, comme la déstructuration des familles, la reproduction des inégalités sociales ou la reproduction des violences familiales et ses conséquences destructrices sur le psychisme.

SITUATION

Dans ce dossier, vous avez un panel d'intervenants sociaux. Nous sommes là pour montrer que nous constituons une chaîne, chaque maillon de cette chaîne est d'égale importance. Toutes nos situations, tous les mineurs que nous suivons, tous les parents que nous soutenons et que nous surveillons, ont affaire à plusieurs acteurs de cette chaîne.

C'est ainsi, par exemple, qu'un soir, Julietta, jeune fille de 14 ans, après avoir subi la violence de son père pour la nième fois, s'est réfugiée auprès des animateurs de sa maison de quartier. C'est grâce à une confiance qui s'est forgée dans le temps mais aussi dans la disponibilité que cette jeune fille a pu venir déposer son problème auprès des animateurs. Ces derniers l'ont écouté, rassuré, déculpabilisé, puis ont contacté l'unité mobile d'urgence sociale (UMUS) qui a pu intervenir rapidement sur place, écouter la jeune fille, la rassurer, consolider sa démarche, prévenir ses parents de ce qui se passait puis la conduire dans un foyer d'accueil d'urgence qui avait la disponibilité pour l'accueillir. L'IPE et les éducateurs ont alors utilisé cet éloignement familial pour travailler avec la famille sur la crise survenue. L'IPE et les éducateurs ont organisé des rencontres avec les parents et avec Julietta, seule ou ensemble, pour rappeler la loi aux parents, rappeler les limites à Julietta et conseiller d'autres méthodes éducatives. La famille a pu s'approprier de nouvelles méthodes éducatives, consciente des enjeux, à savoir récupérer l'enfant à domicile. Les tensions ont diminué, la mineure a pu retourner chez ses parents et la violence a cessé. Vous devez savoir que nous avons, autour de cette table, et c'est ce qui nous réunit, le même outil de travail, le lien. Le lien est un outil à considérer dans un sens professionnel. Il se crée dans le cadre d'une relation, en l'occurrence empathique et hiérarchique d'un individu ou un public dans son rapport à l'Etat, que nous incarnons. Cet outil demande de la technique mais aussi du temps, de la disponibilité. Cette société nous place, travailleurs sociaux, face à un grand défi, alors que ce que nous nommons dans notre jargon la pathologie du lien déchire la famille, cellule essentielle qui permet de structurer la société. Ce défi est d'aider au raccommodement de ces liens qui confinent à l'isolement, à la dépression, à la déscolarisation, à l'errance sociale, à l'épuisement des familles, à la violence. Pour parvenir à consolider les familles du canton de Genève, qui sont autant de piliers de la société, nous revendiquons du temps et de la disponibilité.

PERSONNEL DES TRAVAILLEURS SOCIAUX EN MILIEU SCOLAIRE (TSMS) DANS LES CYCLES D'ORIENTATION - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE I

LE MANDAT :

Le/la conseiller-ère social-e offre un service d'écoute et de conseil aux élèves du Cycle d'Orientation lorsque ceux-ci rencontrent des difficultés scolaires, sociales ou familiales, dans le but de favoriser une meilleure adaptation réciproque des personnes, des familles, des groupes et du milieu social dans lequel les élèves évoluent.

Il/elle mène des entretiens avec les élèves et assure la coordination des interventions nécessaires avec les différents partenaires concernés (parents, enseignant-e-s, conseiller-ère en orientation, psychologue, instances sociales extérieures à l'école, etc.).

Il/elle met en œuvre les outils nécessaires pour promouvoir la santé globale, au sens du bien-être physique, psychique et social, prévenir les risques et assurer un encadrement socio-éducatif en collaboration avec les autres partenaires de l'école.

LA POPULATION :

Le CO accueille des élèves (filles et garçons), entre 12 et 15 ans, en scolarité obligatoire.

Les effectifs peuvent varier entre 600 et 800 élèves par établissement.

40 TSMS sont répartis dans 20 établissements sur Genève pour un 150% de poste par CO, en moyenne. Un soutien supplémentaire peut être obtenu, si le CO est reconnu comme REP (en lien avec le niveau socio-économique des familles du bassin de recrutement).

Les TSMS représentent 1 % environ des professionnels de l'établissement.

L'ACTION SOCIALE AU CO :

Le travail des TSMS s'organise autour des demandes multiples et variées, faites directement par les élèves ou par les enseignants, les doyens, la direction, ou par les parents, ou par les intervenants externes (SPMi, foyers,...).

Il peut s'agir d'entretiens individuels, de familles, de réseaux, d'interventions en classe, de gestions de conflits ou de médiations.

Le TSMS collabore étroitement et quotidiennement avec les enseignants, les doyens et la direction

Le TSMS a souvent la charge de coordonner les réunions de réseaux avec les différents partenaires impliqués dans une situation.

Il participe régulièrement aux conseils de classe, de direction ou de concertations.

Il participe aussi à la vie de l'école et aux événements liés à celle-ci (sorties, camps, fêtes diverses,..)

Dans ses actions, le TSMS est depuis longtemps un acteur essentiel de l'école inclusive, en permettant à des élèves en grandes difficultés de pouvoir poursuivre leur scolarité au CO.

LES ENJEUX SUITE AUX MESURES DE RESTRICTIONS BUDGETAIRES ANNONCEES :

Les enjeux directs :

- une augmentation du nombre d'élèves par classe augmenterait les possibilités de dérapages et de dysfonctionnement, particulièrement dans les classes plus "à risques" (regroupement CT, classes-atelier), prétéritant le climat de la classe, mais aussi celui de l'établissement.
- une augmentation significative de notre présence dans ces situations chaudes avec une priorité donnée aux "urgences" au détriment du travail essentiel de prévention et du travail en amont.

Les enjeux indirects :

- Ces dernières années, nous avons déjà rempli des missions que les services externes ne pouvaient plus assumer, comme l'évaluation "préparatoire" des situations présentées au SPMi ; la gestion "sur le fil", sans en avoir réellement les moyens, des jeunes en difficultés sociales, psychiques, environnementales ou autres qui n'ont pas de prise en charge à l'extérieur ou des jeunes qui devraient bénéficier de places en foyer ou recevoir des soins plus appropriés, difficultés qui ne sont pas d'ordre scolaire.
- De fait, l'introduction du projet d'école inclusive de Mme Emery-Torracinta sans moyens spécifiques, puisque le budget qui devrait être alloué à la mise en place de ce projet ne devrait pas être entériné, serait une épreuve de force à assumer par les enseignants principalement, mais par répercussion, aussi par les acteurs psycho-sociaux de l'établissement, au détriment de la population habituelle
- Les difficultés grandissantes d'organisation des réseaux, prenant en compte la surcharge des autres secteurs, au SPMi par exemple, avec le non-remplacement des postes (absences pour vacances, maladie, burn-out,..) et donc une gestion des dossiers aléatoire, privilégiant bien évidemment les situations les plus urgentes.
- Une augmentation de l'horaire hebdomadaire à 42h signifierait une semaine de 46h pour le personnel à plein temps (compensation pour 4 semaines supplémentaires sur les vacances scolaires, en plus des 5 semaines contractuelles). La crainte étant aussi que le CE nous propose une diminution de notre temps de travail, afin de revenir au même nombre d'heures travaillées, mais avec un salaire abaissé.

PERSONNEL DES TRAVAILLEURS SOCIAUX EN MILIEU SCOLAIRE DANS LE POST OBLIGATOIRE - SECONDAIRE II.

LES PRESTATIONS AUX ÉLÈVES ET APPRENTI-E-S

Les enjeux de la formation se trouvent au centre de la mission de l'Etat qui consiste à offrir les conditions d'une cohésion sociale optimale. Tous les jeunes passent par un établissement de formation du secondaire II. Dans leur parcours et dans leur étape de vie ils s'exercent tant à leur métier (d'étudiant, de futur professionnel) qu'à leur citoyenneté. L'éducation de ces jeunes filles et jeunes gens s'effectue aujourd'hui dans des établissements qui ont pour vocation d'apporter l'encadrement nécessaire visant à atteindre l'objectif de maîtrise de toutes ces compétences indispensables à une bonne insertion économique et sociale. Notre rôle de travailleurs sociaux en milieu scolaire s'inscrit pleinement dans cette dynamique : nous avons pour mission de trouver les réponses aux problèmes qui pourraient mettre en péril le projet de formation; à cet égard nous luttons contre le décrochage scolaire. Au sein de nos écoles du secondaire II notre fonction nous porte à collaborer avec l'ensemble des protagonistes de l'école et des structures associées.

Entre 2004 et 2015 les effectifs du secondaire II sont passés de 17'974 à 24'074. Cette augmentation de 6'100 élèves et apprenti-e-s en un peu plus de 10 ans nécessite un taux d'encadrement plus élevé. De plus notre nouvelle constitution a prévu la *formation obligatoire* pour nos jeunes jusqu'à l'âge de 18 ans. Cela implique de trouver des réponses solides pour celles et ceux ne pouvant pas maintenir ou commencer une formation.

LES ENJEUX POUR LES PROFESSIONNELS DE L'ACTION SOCIALE EN MILIEU SCOLAIRE

Les mesures de restrictions budgétaires sont déjà mises en place. Celles qui sont annoncées s'ajouteraient aux difficultés déjà fortement ressenties dans quelques établissements. Certains de nos collègues sont aujourd'hui déjà surchargés et peinent à faire face de manière satisfaisante à l'afflux de demandes. Celles-ci viennent de jeunes rencontrant des difficultés multiples et variées, difficultés à l'image de celles de notre société. Notre fonction, dans les écoles, consiste à leur permettre de les dépasser, de trouver les ressources, matérielles, de soutien, parfois éducatives, afin de pouvoir poursuivre et terminer leur formation, condition sine qua non d'une insertion professionnelle.

LES RISQUES

La promotion de l'intégration pour tous implique un engagement sur le terrain. Nous craignons de devoir faire des choix qui excluront plus qu'ils n'intégreront.

Nous pensons que le taux de présence pour l'encadrement psycho-social des jeunes au secondaire II n'est aujourd'hui, dans certains établissements, déjà plus en phase avec la complexité des enjeux qu'ils nous déposent. Qu'en sera-t-il demain, avec des restrictions supplémentaires ?

Nous estimons que certains de nos collègues sont soumis à une gestion impossible de la quantité de demandes qui leur est soumise. Comment poursuivre notre mission professionnelle si nos collègues absents ne sont remplacés qu'après un long délai de carence (porté à six mois à ce jour) et trop partiellement ?

Les risques de surcharge, en corrélation avec des atteintes à la santé, sont pour eux absolument réels.

NOTRE DEMANDE

Nous, collaborateurs du DIP, travailleurs sociaux en milieu scolaire, devons rendre attentif l'ensemble des acteurs de notre société au formidable impact social de l'étape de vie dans laquelle se trouvent les jeunes en formation. Ils se construisent en grande partie à l'école, ils y développent l'essentiel de leurs compétences. C'est ce travail d'accompagnement que nous défendons.

Nous demandons que notre fonction au sein des établissements, proches des élèves et apprenti-e-s, soit dotée de façon optimale tant pour ces derniers (en lien avec l'effectif et le type de population) que pour la qualité des conditions de travail. Ce principe implique le nécessaire remplacement d'un-e collègue absent-e. Enfin nous demanderons que notre dévaluation vis-à-vis d'autres postes de travail social, prévu par le projet SCORE, soit abrogée.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

mobilisation.sociale@gmail.com

076.372.18.11 / 078.656.53.46